

LE STAGE

▶ LE STAGE EN ENTREPRISE

Dans le cadre de la Licence LEA, il est demandé à tou-te-s les étudiant-e-s d'effectuer un stage en entreprise de 280h (ou d'avoir une activité professionnelle) et de rédiger un rapport de stage ou d'activité professionnelle.

Le stage de LEA est destiné à fournir aux étudiant-e-s l'occasion de prendre contact avec le monde du travail, découvrir le fonctionnement d'une entreprise ou d'une administration ou encore d'une association, et appréhender les différents aspects et services.

Le stage doit permettre aux étudiant-e-s de se familiariser successivement avec les différents services de l'entreprise (comptabilité, marketing, ressources humaines, etc.) et de passer quelque temps dans chacun d'eux. En outre, lors d'un stage, on confie aux étudiant-e-s une ou des missions : étude/enquête de marché, traduction, etc.

Stage ou d'activité

Si certain-e-s étudiant-e-s poursuivent leurs études dans le cadre du télé-enseignement tout en travaillant à plein temps ou à temps partiel (CDD ou CDI), ou si certain-e-s étudiant-e-s ont un emploi (CDD ou CDI) dans une entreprise dans le cadre d'un cursus en régime dérogatoire, ils n'ont pas à rechercher un stage. Le rapport portera sur leur activité professionnelle.

Recherche de stage

Tou-te-s les étudiant-e-s peuvent accéder avec leurs identifiants à la plateforme [réseapro](#), sur laquelle ils peuvent construire un cv en ligne, consulter des offres de stages et déposer une candidature.

Rédaction du rapport

Chaque année, un [livret sur les rapports de stage et d'activité](#) est mis en ligne par le responsable des stages, [Vincent Laisney](#).

Mis à jour le 14 octobre 2020



▶ CONTACT

Responsable des stages : [Vincent Laisney](#)

▶ EN SAVOIR PLUS

[rapport de stage et d'activité 2020-2021](#)
forme **RESEAUPRO** est accessible [ici](#).

[re.fr/navigation/stage/le-stage-684423.kjsp?RH=1465465421781](#)